



Paris, le 20 mai 2014

Compte-rendu du comité technique d'établissement (CTE) du Cerema

20 mai 2014

• Suites données au CTE du 14 avril 2014 :

- CR du premier CTE (20 mars) et du deuxième CTE (14 avril) : toujours dans le circuit de validation.
- Décision 2014-063 publiée au BO fixant le référentiel NBI et la répartition par catégorie
- Projet de décret sur les chargés de recherche
- Conseil stratégique, scientifique et technique et CA : le DG a fait un retour à la DRI sur ces sujets
- Point sur les effectifs : nouvel état présenté ce jour mais toujours pas de compléments sur les effectifs par organigramme de service
- Action sociale à mettre au prochain OdJ : ce point fait partie de ce CTE

- **Déclaration préalable :**

FO a rappelé qu'en période de transition et de restructuration de service, une attention particulière devra être portée à l'action sociale du CEREMA : journée thématique, commissions d'aides matérielles, arbre de Noël, etc.

Le maintien des actions des ex-services devra être garanti a minima.

Le Directeur général a répondu à quelques points.

Réponse du Directeur général

- **Activité :** le DG reconnaît des difficultés à démarrer l'activité : tableau de programmation, plusieurs évolutions de Sigma qui arrivent un peu tard, etc.
Cependant, pour un EPA qui « démarre », il y a eu un démarrage dans de bonnes conditions.
- **Ressources propres 2014 :** le DG n'a pas encore de raisons de s'inquiéter pour l'instant - un peu de retard sur la facturation en lien avec le retard de Sigma (prb en cours d'étude). Pour 2013, environ 98% ont été facturées.
- Le DG confirme l'objectif d'utiliser toute la masse salariale disponible mais les conditions de mise en place du CEREMA rendent l'apprentissage compliqué pour cette première année ; en effet, le périmètre des personnes à payer n'est encore pas clair => attente de clarification de la part du ministère sur « qui paie qui ? ».

FO ne peut se satisfaire de ces réponses qui minimisent les difficultés rencontrées par les agents dans le cadre de l'exercice de leur fonction

Tous les points n'ont pu être abordés. Des réponses devront être apportées lors des prochaines réunions.

Point 1. : Le CLAS

Neuf des anciens services possèdent un CLAS. Ces derniers continueront d'exister en 2014. Deux services n'en possèdent pas : la DTerIdF et la DtecTV. Des conventions seront proposées pour maintenir le lien avec des structures déjà organisées.

Concernant les aides de secours, un système interne à la DT sera créé composé du directeur de la DT, du SG et d'une assistante sociale.

FO pose la question de la représentation du personnel. La nomination d'un président de CLAS par intérim (en attendant les élections de fin 2014) permettrait de régler cette situation provisoire : président du CLAS DRIEA pour la DTerIdF et président du CLAS interservices de la DTerCE pour la DtecTV.

Le site de Sourdon en IdF devra également être géré de manière transitoire.

Plusieurs points sont alors abordés :

- Question du reste à charge sur les repas en restaurant administratif : combien le Cerema est prêt à mettre pour que ce reste à charge soit acceptable ?
- Convention pour la mise à disposition des assistantes sociales pour le Cerema en cours de signature au ministère,
- MGET non remise en cause,
- CGCV : convention signée le 20 mars en tarif 1 comme auparavant ; le Cerema reverse la subvention séjour vacances reçue du ministère directement au CGCV,
- Arbre de Noël : pas de remise en cause de ces crédits collectifs 40 euros par enfant de moins de 13 ans,
- initiatives locales pour l'action sociale : elles sont toujours possibles localement, sur les crédits de fonctionnement
- retraités des anciens services (Certu, Cetmef, Setra, Cete) ainsi que les ex-agents de ces structures n'ayant pas rejoint le Cerema : continuité d'accès aux prestations d'action sociale collectives (inter-ministérielles).

Réponse de la Direction

- Quid des budgets « Actions sociales » pour les CLAS du Cerema : montants alloués pour 2014 et pour la suite ? Le DG précise qu'il n'y a pas de textes en la matière pour les EPA.
- Concernant la restauration, Laurence Prost, chef du service actions sociales indique que 48 conventions différentes existent. Cependant, il paraît difficile de faire une cartographie homogène des différentes formules : frais d'admission, forfait ou non, participation à la gestion, type de partenariat. Le service enquêtera auprès des personnels pour creuser la question afin d'homogénéiser.
- Suite à la rencontre de la plupart des responsables d'actions sociales, il a été proposé de maintenir l'intégrité des actions sociales existantes avant la création du Cerema (inter-ministériel, CAS, CGCV, conventions signées). Ce socle permettra de construire la politique d'actions sociales du Cerema.

Devant l'impossibilité de la Direction du Cerema de donner des éléments de coûts et même de planning pour obtenir les dits-éléments (Le DG ayant répondu qu'il ne s'engageait ni sur un planning ni sur quelques éléments que ce soient !), FO a demandé que l'état des lieux des pratiques soit établi pour la réunion du prochain CTE le 25 juin. FO ne peut pas accepter cette situation alors que plusieurs actions seront à venir avant la fin de l'année.

Point 2. :Démarche d'élaboration du projet stratégique

Le document présenté a subi quelques modifications entre la version 2 et la version 3. Des GT ont été créés et leur composition figurera bientôt sur l'intranet. La démarche a d'ailleurs été lancée ce 20 mai par les animateurs et les rapporteurs. Cette démarche permettra de rédiger une partie du contrat d'objectifs avec l'État.

Une précision devra être apportée concernant la retenue ou non-retenu des candidatures. Quid d'un appel homogène à candidature à tous les agents?

FO a exprimé son désaccord sur certaines parties de la démarche, notamment :

- page 2 : « nous savons tous que nous aurons à faire des choix difficiles » ; cette position n'est pas acceptable pour FO, tant pour les missions du Cerema, que pour les agents.
- Concernant ces nouveaux GT, FO rappelle que le travail de la programmation notamment les GT métiers avait déjà mobilisé du temps agent important. Est ce que ce travail sera utilisé et comment car il n'est pas évoqué dans cette note ?
 - dans la note, le mot « agent » n'est jamais mentionné : Pourquoi la

démarche stratégique n'intégrerait-elle pas la dimension humaine des agents qui constituent le CEREMA et qui nécessite une réflexion approfondie sur le portage des compétences et des parcours professionnels.

Suite aux différents échanges et la démarche stratégique présentée, FO rappelle que la situation dans laquelle se crée le Cerema est catastrophique : perte de services publics, fonctionnaires quotidiennement méprisés par les médias, objectif gouvernemental des 50 milliards, crise ambiante qui plonge les personnels dans le sophisme du « on n'a pas à se plaindre », volonté de verdir les services même quand la compétence est à créer alors que les bénéficiaires ne sont pas toujours présents, rivalité des autres EP, doublons régulièrement mis en avant, etc.

FO demande quelle sera la vraie stratégie, celle plutôt de la survie après des années d'affaiblissement de notre réseau, de ses équipes, de ses équipements et de ses agents. Pourquoi est-on toujours obligé de se justifier sur notre existence et notre légitimité ? Quel avenir avec les collectivités depuis les abandons massifs de réponses aux appels d'offres ? Quel avenir avec les collectivités qui vont rentrer dans la rigueur budgétaire ? Comment tenir un objectif d'argent frais qui deviendra une obsession dès septembre 2014 ?

Notre stratégie doit être fondée sur notre historique et ne pas le renier. Il devient urgent et vital (FO le rappelle toujours) de conserver le « faire » pour pouvoir ensuite faire du « savoir faire » et du « faire faire ».

Réponse de la Direction

- Le DG annonce que des précisions seront apportées pour éviter les déceptions des agents qui auraient pu participer à ce travail de rédaction du projet stratégique.
- Concernant la phrase « nous savons tous que nous aurons à faire des choix difficiles », le DG reconnaît qu'elle est un peu sèche ; cette notion était déjà présente dans le socle du projet stratégique mais de manière moins sèche. Les impacts financiers des restrictions budgétaires impliqueront nécessairement des choix. Les services ont déjà dû s'adapter dans leur histoire : « Les 11 services ont su, et c'est difficile, s'adapter à la modification de l'appui aux politiques publiques. »
- Le travail des GT va permettre d'amener des pistes pour aider le CA dans ses futurs choix. Les documents servant d'appui peuvent être ceux produits par les CPT.
- Le mot « personnel » (à la place d'agent) est présent dans le document. Le choix de travailler sur les personnels sera fait dans un deuxième temps après le résultat des premiers groupes de travail.
- Les GT auront une certaine liberté pour s'organiser.
- Suite à l'intervention de FO, le DG rappelle également son attachement aux services publics et souligne « Ayons ensemble une vision d'un Cerema utile »

Point 3 : Calendrier pour le CTE en 2014

Ordre du jour donné a minima :

- tous les 4 mois faire un point sur les effectifs,
- bilan social et déclinaisons au niveau local : un rendez-vous régulier sera mis en place (au premier semestre a priori pour 2015).

FO rappelle sa demande pour la tenue d'un CT annuel qui traite à la fois de la formation et du développement des compétences et qualifications professionnelles.

Les organisations syndicales souhaitent obtenir les dates des réunions les plus en amont possible.

Points divers

La question de la revalorisation PSR ETST devra être abordée rapidement.

De la même manière, le chantier sur la revalorisation des frais de déplacement sera à mettre en place.

Plusieurs commissions pour les promotions restent à créer.

Le CA du Cerema devra aborder le montant de la masse salariale.

Point de précision : certains propos de FO et de la CGT ont été rapportés de manière erronée :

« et pour les CHSCT du Cerema ? » « FO et CGT font part de leurs réserves, voire oppositions, à l'extension de ces commissions. »

FO ne rapportera pas les propos d'une autre organisation syndicale (elle est mignonne) mais rétablira simplement ses propres dires :

« FO demande a minima le maintien des commissions de site existantes. Celles-ci permettent de traiter de nombreux points qui ne sont pas abordés en CHSCT locaux, notamment quand, par exemple, plusieurs services de l'État logent dans le même bâtiment. »

Prochaines échéances :

CTE : 25 juin 2014

Conseil stratégique : été 2014

Conseil scientifique et technique : été 2014

Comité d'orientation territorial : après l'été 2014

Commission indemnitaire : à mettre en place

Information sur les promotions : à mettre en place